



Nadia Arab  
Gilles Craque

EDITIONS

**LE MONITEUR**

# Sommaire

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>Introduction : l'autorité publique locale face à l'écologisation de la gestion des déchets urbains .....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>Vers la prévention des déchets ménagers.....</b>	<b>33</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>Vers de nouvelles infrastructures .....</b>	<b>63</b>
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>Vers de nouveaux opérateurs .....</b>	<b>89</b>
	Conclusion.....	117
	Bibliographie .....	129
	Table des matières.....	133

## **2.2 L'intercommunalité et la gestion préventive des déchets ménagers : quelle conduite du changement ?**

Comme on vient de le voir, la logique de prévention suppose une rupture avec le référentiel qui a fondé l'organisation du service public de gestion des déchets ménagers. Le cas lyonnais sur lequel nous allons maintenant nous pencher met en évidence trois enseignements. Il montre tout d'abord que cette rupture se traduit par une réorganisation des services intercommunaux avec l'émergence d'une direction des déchets, émergence également observable ailleurs (2.2.1). Un second enseignement vient du constat d'une gouvernance publique-privée de la transition vers une gestion préventive des déchets ménagers que l'on examinera ici à partir de la gestion préventive des emballages ménagers et papiers (2.2.2). Enfin, nous nous intéresserons à une expérimentation, ses acteurs, son processus et ses finalités pour examiner en quoi elle intervient comme un instrument de la conduite du changement (2.2.3).

### **2.2.1 Réorganiser les services intercommunaux pour prévenir le déchet ménager**

#### **2.2.1.1 Quand le déchet devient une direction technique**

Quand, en 1975, les déchets ménagers sont devenus un objet institutionnalisé de politique publique dont la responsabilité a été confiée aux municipalités, ils étaient associés au référentiel de la salubrité publique dans la lignée de l'hygiénisme. Rapidement, avec la montée en puissance des maires urbains, les préoccupations de propreté comme indicateur de la qualité du cadre de vie et donc comme indicateur d'une bonne gestion municipale, passent à leur tour sur le devant de la scène. Le déchet ménager, et plus largement les déchets municipaux (boues d'épuration, tontes des parcs publics, déchets collectés dans les espaces publics, etc.) sont traités par des directions dites du « nettoyage » ou, le plus souvent, « de la propreté » ou de la « propreté urbaine ». Elles balayent, elles lavent, elles ramassent les ordures, elles tondent, bref elles assurent le bon entretien des rues, des trottoirs, des places, des espaces verts tandis que les camions collectent les déchets et les transportent vers les incinérateurs et les décharges. En réponse à la logique préventive des déchets ménagers on voit émerger des directions ou des directions adjointes « déchets » dont le cas

lyonnais témoigne. C'est au tournant de 2017-2018, alors que l'État a publié sa feuille de route sur l'économie circulaire et dans l'attente de la loi AGEC déjà annoncée, que la Métropole de Lyon réorganise ses services pour créer une direction adjointe des déchets, bien distincte des services en charge du nettoyage et de la propreté. Elle est placée dans une direction « Eau et déchets » sur laquelle reviendra le chapitre suivant tandis que nous resterons ici sur la seule direction adjointe des déchets. Elle a pour objectif explicite de réduire le gisement de déchets par habitant. Cette réorganisation qui sépare les services du nettoyage et ceux du déchet marque clairement la rupture entre, d'un côté, le paradigme historique de la salubrité et de la propreté qui invisibilise le déchet et, d'un autre côté, le nouveau paradigme de la gestion préventive qui s'institutionnalise en le visibilisant. Fait important, ce tournant est l'objet d'un portage politique et cela dès avant les municipales de 2020 qui installent une majorité écologiste. Depuis, l'organigramme 2024 de la Métropole de Lyon signale que cette évolution organisationnelle a été confortée : d'une part la direction adjointe des déchets est devenue direction des déchets, gagnant donc en autonomie ; d'autre part alors que la propreté était – et reste – dans l'administration métropolitaine, associée au cadre de vie, la nouvelle direction des déchets est, elle, attachée à la transition énergétique et environnementale.

La période 2017-2021 sur laquelle a porté l'enquête reste importante à examiner : c'est celle de l'introduction de ce changement et donc celle des jalons et instruments qui sont posés pour conduire ce changement. Si tout n'est pas encore stabilisé au moment de l'enquête, loin de là, la nature des missions engagées, le cap poursuivi et les difficultés rencontrées constituent des indicateurs riches d'enseignements.

Tout d'abord la nouvelle direction adjointe des déchets a en charge l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, PLPDMA, adopté en décembre 2018. Ce PLPDMA 2019-2024 s'inscrit dans le cadre des évolutions législatives énoncées en introduction de chapitre, il se positionne comme un des socles de la politique environnementale du territoire de même qu'il associe la prévention des déchets ménagers au modèle de l'économie circulaire ainsi qu'à la réduction des coûts de gestion liés à la fin de vie d'un produit. Comme cela est attendu par la législation, il fixe des objectifs de réduction et établit des mesures pour les atteindre. On y découvre aussi que la gestion préventive des déchets ménagers est abordée avec une forte dimension intersectorielle. Elle est associée au schéma de développement économique, aux actions en matière de santé environnementale, au PCAET, au PLUH, à

la stratégie alimentaire, etc. Par ailleurs, et contrairement au plan précédent, le PLPDMA inclut les déchets occasionnels des ménages (meublier, appareils électriques et électroniques, textiles, jouets, livres, etc.). Les objectifs et mesures sont énoncés à l’articulation des cadres nationaux et d’un diagnostic territorial multidimensionnel. Celui-ci englobe aussi bien des données démographiques que des données sur l’habitat (croissance démographique, territoire urbain dense, habitat vertical dominant, etc.), d’autres données concernent le volume de déchets ménagers, la nature des ordures ménagères résiduelles, le taux de tris et de collectes sélectives et la comparaison de leur performance avec les moyennes nationales et avec les objectifs nationaux de prévention. Le diagnostic porte aussi sur la nature et la distribution territoriale des équipements et il produit des données sur les acteurs publics, privés, associatifs implantés localement et leurs activités, laissant percevoir les acteurs et leviers d’un système de gestion circulaire embryonnaire encore à dessiner. Sur cette base, le PLPDMA insiste sur l’exemplarité que doivent ambitionner les structures publiques, la poursuite des actions de sensibilisation, l’étude d’une nouvelle tarification, l’évitement des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion du réemploi sous la forme de dons, de réparations, de trocs, de recycleries et ressourceries ainsi que l’écoconsommation. La réduction des déchets y est qualifiée d’urgence écologique, sociale et économique. L’action sur les modes de consommation ainsi que le tri et la collecte sélective sont définis comme les principaux leviers à activer. L’importance accordée au tri est telle qu’une feuille de route spécifique lui est dédiée : la feuille de route pour l’amélioration du tri, dite FRAT 2018-2025, également élaborée par la direction adjointe des déchets. Elle formule 4 priorités : l’amélioration de la performance du tri en habitat urbain ; la sensibilisation des grands Lyonnais ; la simplification du geste de tri ; l’invention de la collecte de demain. Elle met particulièrement l’accent sur la simplification du tri des déchets et l’augmentation de la collecte des déchets recyclables et réemployables.

La direction adjointe des déchets a aussi la responsabilité de la mise en œuvre des mesures. L’examen de ses missions met en évidence des modes d’intervention nouveaux et diversifiés. Sans exhaustivité, on peut retenir les actions suivantes :

- installer 120 nouveaux composteurs partagés par an ;
- cartographier les solutions locales d’économie circulaire ;
- mettre en réseau les acteurs engagés dans la réduction des emballages ;
- promouvoir les solutions et les acteurs de la réparation ;

## Vers de nouveaux opérateurs

Comme l'illustrent les projets décrits et analysés dans les chapitres précédents (TriOMix, River'Tri, Aqualyon), la gestion des déchets urbains, qu'il s'agisse des ordures ménagères ou de l'assainissement des eaux usées, n'est pas l'apanage exclusif des acteurs publics et fait intervenir, de longue date (Lorrain, 2002, 2017), des opérateurs privés, spécialisés, de différentes natures. Les interactions fonctionnelles avec les autorités publiques sont au cœur du fonctionnement de ce type d'entreprise. Transformer la gestion publique des déchets urbains, sous l'égide de l'économie circulaire, suppose alors aussi de modifier les pratiques opérationnelles des opérateurs mandataires. Cette transformation peut prendre différentes formes : des changements peuvent s'opérer au sein de l'activité des opérateurs traditionnels ; ils peuvent aussi se traduire par de nouvelles interactions entre mandant et mandataire ; enfin, de nouveaux opérateurs peuvent voir le jour. C'est à ces évolutions, du côté des opérateurs spécialisés, que seront consacrés les développements qui suivent.

Une première section portera sur les opérateurs traditionnels et leurs initiatives pour changer la gestion publique (traditionnelle) des déchets urbains (4.1). Elles prennent la forme de ce qu'on se propose de désigner par l'expression d'« innovation industrielle ». Même si les firmes urbaines traditionnelles sont ici centrales, celles-ci ne peuvent se passer de l'intervention de l'autorité publique, selon des modalités (comme par exemple, l'expérimentation) qui débordent leur mode d'action habituel. On montrera que, ce faisant, les effets territoriaux structurants de ces expérimentations et autres formes d'innovations industrielles peuvent échapper au territoire et aux autorités publiques qui les ont soutenues. Le projet lyonnais de déchetterie fluviale River'Tri illustrera ces différents aspects.

Une seconde section sera consacrée au rôle joué par l'autorité publique locale dans l'émergence et la consolidation de nouveaux opérateurs et de nouvelles filières de gestion circulaire des déchets urbains (4.2). En s'appuyant sur l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « économie circulaire zéro gaspillage » organisé par la Métropole de Lyon, on montrera que l'intervention de l'autorité publique déborde celle des services techniques traditionnellement en charge de la gestion des déchets urbains et que de nouveaux couplages sont esquissés, notamment avec les techniciens et les structures qui relèvent de la compétence développement économique. Le positionnement de ces nouveaux opérateurs dans le système d'acteurs préexistant n'en reste pas moins problématique.

## **4.1 L'autorité métropolitaine dans l'ombre des innovations industrielles**

### **4.1.1 Les firmes urbaines**

#### **4.1.1.1 Généralités**

Parmi les entreprises qui contribuent à la fabrication et la gestion des environnements urbains, il y a bien sûr les promoteurs et les entreprises de construction, mais aussi, et non moins importants les « exploitants de réseaux urbains dans l'électricité, l'eau ou les déchets, ingénieristes en charge de la conception et de l'exploitation, firmes de construction largement diversifiées, grands conglomérats et industriels qui fabriquent les composants de base de l'objet technique ville »<sup>(1)</sup> (Lorrain, 2002).

Historiquement, la production du cadre bâti et les services urbains ne faisaient pas l'objet d'une production capitaliste (réservé au commerce au loin d'abord, puis à l'industrie ensuite). La production de la ville a longtemps relevé d'une économie domestique locale (petites entreprises de construction, importance des activités informelles) couplé à des services publics (entreprises publiques de réseau). Ce secteur n'est entré que tardivement dans une forme de production capitaliste, à la croisée d'importantes transformations organisationnelles (fusions

---

(1) Lorrain D., « Capitalismes urbains : la montée des firmes d'infrastructures », *Entreprises et histoire*, 30, 3, p. 7-31, 2002.

et acquisitions, internationalisation), d'évolutions institutionnelles significatives (dérégulation des années 80 et 90) et de complexification du milieu urbain (croissance, densification, technicisation, etc.) : « [...] si on combine une transformation du capitalisme vers les réseaux et les services, une augmentation des objets urbains qui forment autant de marchés potentiels pour les entreprises, les politiques dites de dérégulation qui mettent directement en cause les monopoles publics, alors il n'est pas étonnant de constater une mutation du capitalisme urbain. Aux groupes d'origine – entreprises de travaux publics, promoteurs – viennent s'ajouter des entreprises dont l'activité et les compétences viennent des réseaux techniques et qui à partir de là se diversifient et s'internationalisent pour former, pour les plus grandes d'entre elles, des groupes multi-secteurs, intervenant dans la production et l'exploitation des constituants de base de l'environnement bâti »<sup>(2)</sup> (Lorrain, 2002).

Selon Dominique Lorrain, ces firmes urbaines opèrent dans 9 domaines distincts, parmi lesquels figure la gestion des déchets urbains : « eau et assainissement » et « déchets et nettoyage »<sup>(3)</sup>. Elles peuvent en outre prendre en charge plusieurs fonctions ou métiers différents. Il en distingue 4 : l'exploitation (opérateur) ; la conception (ingénieur) ; la construction (constructeur) ; la fabrication (industriel).

Une caractéristique distinctive de ces firmes est leur rapport structurel avec les institutions publiques. Celui-ci est multidimensionnel. Il y a d'abord un rapport opérationnel, qui s'organise autour d'une relation de « faire-faire ». Mais les interactions vont au-delà et concernent aussi la création et l'évolution du cadre institutionnel (réglementation). Elles s'incarnent notamment dans des lieux structurés de rencontre et de réflexion réunissant entreprises et autorités publiques. On peut citer deux exemples. L'association AMORCE est créée en 1987 et son activité est plus particulièrement focalisée sur la gestion territoriale des déchets, de l'énergie et de l'eau<sup>(4)</sup>. Elle compte à ce jour un peu plus de 1 000 adhérents, répartis entre le monde des collectivités territoriales (deux-tiers) et leurs partenaires opérationnels (un tiers) : « depuis l'origine,

(2) Ibid.

(3) Les sept autres domaines repérés par Dominique Lorrain sont les suivants : « (3) distribution électrique et gaz, (4) réseau de chaleur, (5) transports urbains (bus, métros, tramways, lignes urbaines de chemin de fer), (6) réseaux câblés locaux. Le Bâtiment et les Travaux publics : (7) grandes infrastructures (ports, aéroports, autoroutes), (8) routes et ponts, (9) bâtiment et logements. »

(4) Cf. <https://amorcer.asso.fr/l-association>.

AMORCE assume pleinement d'être le lieu du dialogue entre les collectivités et leurs partenaires privés, public et associatif, qui apportent leur expertise et leur retour opérationnel »<sup>(5)</sup>. L'Institut de la gestion déléguée (IGD) constitue un second exemple. Il s'agit d'une fondation d'entreprises à but non lucratif, créée en 1996 : « centre de réflexion et d'initiative, réunissant tous les acteurs des services publics locaux, dans l'objectif d'améliorer et de promouvoir la gouvernance et la performance de ces derniers, notamment lorsque leur gestion est déléguée »<sup>(6)</sup>.

#### **4.1.1.2 Panorama des opérateurs de la gestion des déchets urbains**

L'IGD réalise depuis le début des années 2010 un « Atlas des modes de gestion des services publics locaux »<sup>(7)</sup>. Plusieurs enquêtes en ont été le support. La dernière a eu lieu en 2019 et a porté sur les villes ou intercommunalités de plus de 30 000 habitants (soit 220 collectivités interrogées). Elle a visé à identifier le mode de gestion mis en œuvre pour différents secteurs de services publics locaux<sup>(8)</sup>, parmi lesquels figuraient l'assainissement, la collecte des déchets et la valorisation des déchets. L'enquête distinguait trois types de gestion : la gestion directe i.e. en régie, la gestion déléguée *via* un contrat de long terme à une entreprise privée, et la gestion combinée (recours aux deux formes de gestion précédentes par la collectivité publique organisatrice). L'Atlas de l'IGD permet ainsi de mesurer la présence des opérateurs privés dans la gestion contemporaine des déchets urbains.

En ce qui concerne la gestion des déchets ménagers, l'enquête de l'IGD distingue deux fonctions : d'une part, la collecte (porte-à-porte ou points d'apport volontaires, déchetteries) et, d'autre part, la valorisation. Le profil des modes de gestion est significativement différent pour ces deux fonctions primaires.

La moitié des collectivités enquêtées recourent à une gestion en régie pour la collecte, seulement un tiers pour la valorisation. Dans deux territoires sur trois,

---

(5) AMORCE, Rapport d'activité 2022-2023.

(6) Cf. <https://www.fondation-igd.org/presentation/>.

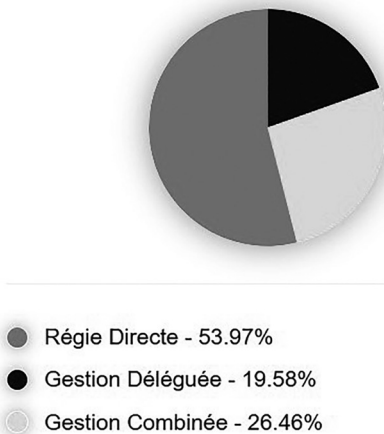
(7) Cf. <https://atlas.fondation-igd.org/>.

(8) Distribution de l'eau, assainissement, collecte des déchets, valorisation des déchets, transports urbains, stationnement, réseaux de chaleur, éclairage public, restauration collective, accueil collectif de la petite enfance, palais des congrès-zénith, équipements sportifs et équipements culturels.

la valorisation fait ainsi intervenir des opérateurs privés. Le principe d'économie d'échelle (gestion industrielle) y est aussi largement à l'œuvre, puisque, selon l'IGD : « Avant même que la loi NOTRe n'impose le transfert de cette compétence vers les EPCI à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la part des communes était insignifiante : elle ne dépasse pas 2 % en 2018. Les EPCI sont majoritaires mais les responsables territoriaux ont souvent choisi de s'organiser en syndicats intercommunaux aux périmètres plus vastes (44 %) pour avoir des équipements adaptés aux volumes de déchets à valoriser »<sup>(9)</sup>.

### TENDANCES ET CHIFFRES CLÉS EN 2019

Notre échantillon porte sur 189 collectivités.



**Fig. 4.1 Mode de gestion publique de la collecte des déchets ménagers**

(Source : <https://atlas.fondation-igd.org/services/collecte-des-dechets>)

(9) Cf. <https://atlas.fondation-igd.org/services/valorisation-des-dechets>.

# Table des matières

Sommaire .....	5
----------------	---

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>Introduction : l'autorité publique locale face à l'écologisation de la gestion des déchets urbains</b> .....	7
-------------------	---	---

<b>1.1</b>	<b>Les déchets urbains et leur gestion</b> .....	9
------------	--	---

1.1.1	Les déchets urbains d'hier à aujourd'hui, de l'élimination à la circularité .....	9
-------	---	---

1.1.2	Les effets de la gestion des déchets urbains sur l'environnement.....	11
-------	---	----

1.1.3	Les services publics locaux au cœur de la gestion des déchets urbains.....	14
-------	--	----

<b>1.2</b>	<b>Vers un tournant circulaire de la gestion des déchets solides et liquides en France ?</b> .....	16
------------	--	----

1.2.1	Quarante ans d'écologisation législative et réglementaire.....	16
-------	--	----

1.2.2	Et concrètement, ça (re)circule ?.....	20
-------	--	----

1.2.3	Principe de circularité et service public de gestion des déchets.....	25
-------	---	----

<b>1.3</b>	<b>Sobriété vs circularité : anatomie d'une controverse</b> .....	27
------------	---	----

<b>1.4</b>	<b>Enquête sur les formes et les effets de la gestion publique circulaire des déchets urbains municipaux</b> .....	30
------------	--	----

<b>CHAPITRE 2</b>	<b>Vers la prévention des déchets ménagers</b> .....	33
-------------------	--	----

<b>2.1</b>	<b>La prévention des déchets ménagers : à la fois enjeu et problème publics</b> .....	35
------------	---	----

2.1.1	La prévention des déchets ménagers, un impératif multidimensionnel.....	35
-------	---	----

2.1.1.1	<i>Les déchets ménagers, tout un monde</i> .....	35
---------	--	----

2.1.1.2	<i>Pourquoi la prévention des déchets ménagers est-elle importante ?</i> .....	36
---------	--	----

2.1.1.3	<i>Quand prévention rime avec valorisation</i> .....	37
2.1.2	La prévention des déchets ménagers, une entreprise incertaine subordonnée au tri.....	39
2.1.2.1	<i>Des objectifs difficiles à atteindre</i> .....	39
2.1.2.2	<i>Le tri à la source par l'utilisateur, condition de la performance collective</i> .....	40
2.1.3	La prévention bouleverse le système de gestion publique des déchets ménagers .....	42
2.1.3.1	<i>La gestion des DMA, un service public en transition</i> .....	42
2.1.3.2	<i>La gestion préventive, source d'une complexification technique et organisationnelle du service public</i> .....	43
<b>2.2</b>	<b>L'intercommunalité et la gestion préventive des déchets ménagers : quelle conduite du changement ?</b> .....	<b>45</b>
2.2.1	Réorganiser les services intercommunaux pour prévenir le déchet ménager .....	45
2.2.1.1	<i>Quand le déchet devient une direction technique</i> .....	45
2.2.1.2	<i>La direction des déchets : une mission de conduite du changement</i> .....	48
2.2.2	Une gouvernance publique-privée de la gestion préventive des DMA .....	49
2.2.2.1	<i>L'éco-organisme : un partenaire prévention imposé</i> .....	49
2.2.2.2	<i>L'éco-organisme Citeo et l'intercommunalité au cœur de la transition vers la gestion préventive des DMA</i> .....	50
2.2.3	Expérimenter pour innover dans la gestion préventive des DMA en ville et conduire le changement .....	52
2.2.3.1	<i>Du PLPDMA à l'expérimentation</i> .....	52
2.2.3.2	<i>Co-définir le problème public avec un éco-organisme</i> .....	53
2.2.3.3	<i>Une ingénierie locale de l'expérimentation</i> .....	54
2.2.3.4	<i>Réunir l'écosystème pour co-concevoir de nouvelles solutions de tris et de collectes</i> .....	55
2.2.3.5	<i>Conception collective et prototypage de solutions nouvelles de tri et de collecte</i> .....	55

2.2.3.6	<i>Du prototype à la mise sur le marché, une difficile trajectoire d'incubation.....</i>	58
<b>2.3</b>	<b>De la propreté à la prévention des DMA : quelques enseignements de l'expérience lyonnaise.....</b>	<b>59</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>Vers de nouvelles infrastructures .....</b>	<b>63</b>
<b>3.1</b>	<b>Des infrastructures de gestion de déchets en transformation : tournants patrimonial et circulaire .....</b>	<b>64</b>
3.1.1	Collecter et Traiter .....	64
3.1.1.1	<i>Que faire des déchets solides ? .....</i>	64
3.1.1.2	<i>Et pour les déchets liquides ? .....</i>	67
3.1.2	Trois injonctions pour prendre le virage patrimonial et circulaire.....	68
3.1.3	Le patrimoine infrastructurel du secteur de l'eau et assainissement dans la métropole lyonnaise valorisé par sa mise en circularité.....	71
3.1.3.1	<i>Valoriser l'actif infrastructure .....</i>	72
3.1.3.2	<i>Faites circuler pour optimiser.....</i>	73
<b>3.2</b>	<b>Vers de nouvelles relations entre infrastructures.....</b>	<b>74</b>
3.2.1	Au sein des infrastructures.....	74
3.2.2	Au sein de l'administration locale.....	78
3.2.2.1	<i>Sortie de silos compliquée .....</i>	78
3.2.2.2	<i>Eau, déchet, propreté : même combat .....</i>	79
3.2.3	Vers des rencontres intersectorielles ?.....	82
3.2.3.1	<i>L'élaboration d'un problème commun pour l'assainissement et la voirie .....</i>	83
3.2.3.2	<i>L'opportunité d'un projet commun pour des acteurs du déchet et du fluvial .....</i>	85

<b>CHAPITRE 4</b>	<b>Vers de nouveaux opérateurs</b> .....	89
<b>4.1</b>	<b>L'autorité métropolitaine dans l'ombre des innovations industrielles</b> .....	90
4.1.1	Les firmes urbaines .....	90
4.1.1.1	<i>Généralités</i> .....	90
4.1.1.2	<i>Panorama des opérateurs de la gestion des déchets urbains</i> ..	92
4.1.2	Des innovations industrielles pour la ville durable .....	96
4.1.2.1	<i>Initiatives industrielles pour écologiser les services urbains</i> ..	96
4.1.2.2	<i>Une innovation industrielle dans la gestion des déchets : le projet de déchetterie fluviale River'Tri</i> .....	98
4.1.2.3	<i>L'autorité publique périphérique mais incontournable</i> .....	99
4.1.2.4	<i>Le devenir incertain des expérimentations industrielles</i> .....	100
<b>4.2</b>	<b>Un dilemme pour l'autorité métropolitaine : le positionnement des nouveaux opérateurs de l'économie circulaire</b> .....	102
4.2.1	Les « autres » opérateurs de la gestion des déchets ménagers	103
4.2.1.1	<i>Pratiques de récupération, récupération de pratiques : économie circulaire et nouveaux opérateurs du réemploi</i> .....	103
4.2.1.2	<i>La Métropole de Lyon, « territoire zéro déchet zéro gaspillage » : l'économie circulaire à la suite mais au-delà de la prévention des déchets</i> .....	106
4.2.2	L'autorité publique et les nouveaux opérateurs de l'économie circulaire.....	109
4.2.2.1	<i>Viabiliser les modèles économiques des nouveaux opérateurs de l'économie circulaire</i> .....	109
4.2.2.2	<i>L'économie circulaire met à l'épreuve l'organisation interne de l'autorité publique</i> .....	111
4.2.2.3	<i>Un enjeu problématique : faire une place aux nouveaux opérateurs</i> .....	113
	Conclusion.....	117
	Bibliographie .....	129

# Vers une gestion circulaire des déchets urbains

Face à l'urgence environnementale, la gestion des déchets urbains s'impose comme un enjeu majeur pour les collectivités locales, les citoyens et les entreprises. Cet ouvrage propose une réflexion sur la transition vers des pratiques fondées sur la prévention, la réutilisation, et la valorisation des matériaux.

Il souligne le rôle essentiel des autorités publiques locales dans l'écologisation des systèmes de gestion des déchets urbains : comment intégrer ces enjeux dans les politiques publiques, redéfinir les modes de traitement et inventer de nouveaux services ?

À travers l'étude d'expériences menées depuis les années 2010 qui marquent le tournant vers une gestion circulaire des déchets, les auteurs analysent l'évolution des infrastructures, les innovations des opérateurs et les dynamiques intercommunales.

Destiné aux élus locaux, professionnels, chercheurs et citoyens engagés, ce livre offre une réflexion théorique nourrie d'exemples concrets pour comprendre les mutations en cours et tracer des voies vers un avenir plus durable.

**Nadia Arab** est professeure en urbanisme à l'UPEC et directrice du Lab'URBA.

**Gilles Crague** est directeur de recherche à l'École Nationale des Ponts et Chaussées et chercheur au CIRED.

**Hélène Dang Vu** est maître de conférences en urbanisme à l'Université Gustave Eiffel et chercheure au Lab'URBA.

ISBN 978-2-281-13738-5



9 782281 137385

EDITIONS

**LE MONITEUR**

